QE-895

Question écrite du 18 novembre 2026 de M. Roger Gaberell: «Parascolaire: garantir aux enfants la possibilité de faire leurs devoirs».

La loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) reconnaît aux enfants du primaire la possibilité de faire leurs devoirs de manière autonome durant l'accueil parascolaire. Pour de nombreuses familles, cela répond à un besoin concret: elle transforme la soirée de l'enfant, comme celle des parents, qui retrouvent leur enfant le soir après le travail sans avoir à tout reprendre à la maison.

Or, le rapport N°204 de la Cour des comptes met en évidence un écart important entre le texte et la pratique. Seuls 11% des parents interrogés savent que cette possibilité existe dans l'école de leur enfant, 49% répondent qu'elle n'existe pas et 40% ne savent pas. Ces pourcentages sont issus d'une enquête menée à l'échelle du canton et ne sont pas ventilés pour la ville de Genève.

Du côté du Groupement intercommunal pour l'accueil parascolaire (GIAP), la moitié des responsables de secteur indiquent ne pas disposer de suffisamment d'espaces, et le groupement refuse la recommandation de la Cour des comptes de «garantir les conditions pour que les élèves du primaire puissent réaliser leurs devoirs de manière autonome pendant l'accueil parascolaire».

J'ai ainsi l'honneur d'adresser les questions suivantes au Conseil administratif:

- comment les écoles et les services municipaux compétents de la Ville de Genève informent-ils les parents de l'existence de l'offre parascolaire?

- Existe-t-il un état des lieux par école ou par quartier de la Ville de Genève des locaux pouvant accueillir un temps d'étude autonome?

- Présupposant qu'en Ville de Genève l'espace pour l'accueil parascolaire est limité, existe-t-il des projets de mutualisation d'espaces dédiés également à d'autres activités?

- Quelle est la position de la Ville de Genève par rapport au refus du GIAP d'entrer en matière sur la recommandation précitée de la Cour des comptes?

- Quels moyens seraient nécessaires ou quelles alternatives existeraient pour offrir aux enfants du primaire (et ainsi aux familles qui en sont demandeuses) un cadre leur permettant de faire leurs devoirs de manière autonome durant l'accueil parascolaire?